

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1043**19 octobre 2004****SOMMAIRE**

Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg	50058	trange	50038
Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg	50059	ExxonMobil Luxembourg UK, S.à r.l., Bertrange .	50040
Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg	50059	ExxonMobil Luxembourg UK, S.à r.l., Bertrange .	50040
Apax Knowledge Solutions, S.à r.l., Luxembourg..	50030	Fauche S.A., Luxembourg	50054
Apax Services II, S.à r.l., Luxembourg	50030	Fauche S.A., Luxembourg	50055
Ardizzone International S.A., Luxembourg	50018	Fecoffee S.A., Luxembourg	50019
Ardizzone International S.A., Luxembourg	50018	Ferco Finance, S.à r.l., Luxembourg	50054
Ardizzone International S.A., Luxembourg	50018	Ferco Finance, S.à r.l., Luxembourg	50054
Berenberg Lux Invest S.A., Luxembourg	50059	Ferco Finance, S.à r.l., Luxembourg	50054
BNP Paribas Euro Bond Fund	50027	Ferco Finance, S.à r.l., Luxembourg	50055
BNP Paribas Euro Bond Fund	50027	Fim Short Term Fund, Sicav, Luxembourg	50063
CADS International, S.à r.l., Luxembourg	50030	Financière de Gestions Internationales S.A., Luxem- bourg	50055
CADS International, S.à r.l., Luxembourg	50030	Food Ingredients Technologies, S.à r.l. (F.I.T., S.à r.l.), Sandweiler	50037
Carexel S.A., Luxembourg	50064	Fortis Japan Fonds S.A., Sicaf, Luxembourg	50031
Ciments Luxembourgeois S.A., Esch-sur-Alzette..	50060	Garin Investments S.A., Luxembourg	50031
Cofingest S.A., Luxembourg	50044	Hartford Holding S.A., Luxembourg	50060
Cogemo S.A., Luxembourg	50053	Ichor Investments S.A., Luxembourg	50041
Customer: View S.A., Luxembourg	50060	Ichor Investments S.A., Luxembourg	50041
Damien Holding S.A., Strassen	50029	Ichor S.A., Luxembourg	50044
Damien Holding S.A., Strassen	50029	Ichor S.A., Luxembourg	50044
Desdan Holding S.A., Luxembourg	50063	Ilan S.A., Luxembourg	50064
DWS Institutional, Sicav, Luxembourg	50062	ING (L) Portfolio, Sicav, Luxembourg	50028
E.D.I. Holdings, S.à r.l.	50036	ING (L) Selectis, Sicav, Luxembourg	50028
Elathon International S.A., Luxembourg	50031	Indigo Investments Luxembourg II, S.à r.l., Luxem- bourg	50046
Euro Assets Management S.A., Luxembourg	50058	Infotime Analyse Concept S.A., Luxembourg	50058
ExxonMobil Asia Finance, S.à r.l., Bertrange	50039	Innoclean S.A., Leudelange	50035
ExxonMobil Asia Finance, S.à r.l., Bertrange	50039	Innoclean S.A., Leudelange	50035
ExxonMobil Asia International, S.à r.l., Bertrange .	50037	International Tobacco Advisory Services Limited S.A., Luxembourg	50045
ExxonMobil Asia International, S.à r.l., Bertrange .	50037	JRG Holdings S.A., Luxembourg	50045
ExxonMobil Luxembourg International Finance 1, S.à r.l., Bertrange	50036	Luxmin Trade S.A., Fennange	50036
ExxonMobil Luxembourg International Finance 1, S.à r.l., Bertrange	50036	Luxury & Co S.A., Luxembourg	50036
ExxonMobil Luxembourg International Finance 2, S.à r.l., Bertrange	50027	Malay Investors (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg	50063
ExxonMobil Luxembourg International Finance 2, S.à r.l., Bertrange	50027	Manus S.A.H., Luxembourg	50063
ExxonMobil Luxembourg Nippon, S.à r.l., Ber- trange	50038	Mediatechniques S.A.H., Luxembourg	50060
ExxonMobil Luxembourg Nippon, S.à r.l., Ber-		Metro Investments (Luxembourg) S.A., Luxem-	

bourg	50043	Somerville Holding S.A., Luxembourg	50053
New RIH Holdings S.A., Luxembourg	50052	St Jude, S.à r.l., Luxembourg	50056
Nifrac Finance S.A., Luxembourg	50057	St Jude, S.à r.l., Luxembourg	50057
Nouf S.A., Luxembourg	50019	Stratum Industrie S.A., Luxembourg	50038
Parfinlux S.A.H., Luxembourg	50062	Stratum Industrie S.A., Luxembourg	50038
Parmeria S.A.H., Luxembourg	50040	Suna S.A.H., Luxembourg	50039
Parmeria S.A.H., Luxembourg	50040	Suna S.A.H., Luxembourg	50039
Primavera Finance International S.A., Luxembourg	50028	Terminal Real Estate Holdings Company, S.à r.l., Luxembourg	50037
Quadrante S.A., Luxembourg	50035	Tovalux Holding S.A., Luxembourg	50053
R&R Holdings S.A., Luxembourg	50052	Tovalux Holding S.A., Luxembourg	50053
Richemont Finance S.A., Luxembourg	50044	Troichem S.A., Luxembourg	50052
Richemont Finance S.A., Luxembourg	50052	Troichem S.A., Luxembourg	50052
Richemont Holdings S.A., Luxembourg	50045	U.P. S.A., Luxembourg	50029
Richemont Investments S.A.H., Luxembourg	50045	U.P. S.A., Luxembourg	50029
RPE AWL-Techniek, S.à r.l., Luxembourg	50026	Verus Global Fund Sicav, Luxembourg	50061
SES Global S.A., Betzdorf	50045	Vestcar S.A., Luxembourg	50041
SES Global S.A., Betzdorf	50055	Yard S.A.H., Luxembourg	50035
Security Capital European Services S.A., Luxembourg	50051	Zèbre S.A., Luxembourg	50058
Security Systems S.A., Luxembourg	50061	Zèbre S.A., Luxembourg	50058

ARDIZZONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 57.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour ARDIZZONE INTERNATIONAL S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(066614.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

ARDIZZONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 57.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour ARDIZZONE INTERNATIONAL S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(066615.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

ARDIZZONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 57.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour ARDIZZONE INTERNATIONAL S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(066616.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2004 que deux administrateurs, à savoir Madame Gabriele Schneider et Monsieur Nicolas Schaeffer ont démissionné avec effet immédiat et que décharge leur est donnée. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés, à savoir:

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

- Madame Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

pour terminer le mandat des administrateurs sortants.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

N. Schaeffer

par mandat

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065992.3/273/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

NOUF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.026.

PROJET DE SCISSION DU 30 SEPTEMBRE 2004

Extrait

En relation avec la réorganisation du Groupe NOUF, il est projeté de réaliser la scission de la société anonyme luxembourgeoise NOUF S.A., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (ci-après la «Société Scindée») afin de séparer ses filiales espagnoles qui seront détenues par les nouvelles sociétés luxembourgeoises issues de l'opération de scission.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration de la Société Scindée a décidé, lors de sa réunion du 30 septembre 2004, de proposer aux actionnaires la scission de la Société Scindée par constitution de trois nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois (ci après, collectivement, les «Nouvelles Sociétés»), dénommée ROUF S.A, SOUF S.A. et TOUF S.A., toutes trois ayant leur siège social au 560a, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Sur la base du présent projet de scission et conformément à la Directive Européenne 90/434/CEE ainsi qu'aux articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Société Scindée, par suite de sa dissolution sans liquidation, transférera l'ensemble de son actif et de son passif aux Nouvelles Sociétés lors d'une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Assemblée Générale Extraordinaire») qui sera tenue par-devant notaire au moins un mois après la publication de ce projet de scission.

Les actifs de la Société Scindée consistent principalement, à ce jour, en quatre participations qu'il est prévu de répartir de la manière suivante:

ROUF S.A. recevra les actions détenues par la Société Scindée dans

- HARRINGTON INVESTMENTS S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à Avenida Severo Ochoa, 28, Marbella (Malaga), Espagne,

- CAVENDISH INVESTMENTS S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à Avenida Severo Ochoa, 28, Marbella (Malaga), Espagne.

SOUF S.A. recevra les actions détenues par la Société Scindée dans ASTAEROTH PROPERTIES S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à Avenida Severo Ochoa, 28, Marbella (Malaga), Espagne.

TOUF S.A. recevra les actions détenues par la Société Scindée dans CUMBERLAND PROPERTIES S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à Avenida Severo Ochoa, 28, Marbella (Malaga), Espagne.

Les frais et honoraires de la scission et les dettes fiscales seront supportées par les Nouvelles Sociétés en proportion des actifs nets transférés.

Un rapport d'un réviseur indépendant sur les actifs transférés sera émis, conformément à l'article 26.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Préalablement à l'approbation du projet de scission par l'Assemblée Générale Extraordinaire, la Société Scindée va augmenter son capital social à cent cinq mille dollars US (USD 105.000,-), divisé en huit cents (800) actions ayant chacune une valeur nominale de cent trente et un dollars US et vingt-cinq cents (USD 131,25) par incorporation au capital de réserves distribuables d'un montant de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000,-) et relèvement de la valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) par action à une valeur nominale de cent trente et un dollars US et vingt-cinq cents (USD 131,25).

Les actionnaires recevront, pour une action dans la Société Scindée, une action dans chacune des Nouvelles Sociétés.

Les actions de la Société Scindée seront échangées contre les actions des Nouvelles Sociétés et seront annulées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les opérations de la Société Scindée seront considérées comme accomplies pour compte des Nouvelles Sociétés à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux membres du conseil d'administration ni au commissaire de la Société Scindée et des Nouvelles Sociétés.

Les actifs et passifs à transférer, tels que décrits dans le présent projet, sont évalués sur base des états financiers au 30 septembre 2004 de la Société Scindée.

TOUF S.A. recevra tous les actifs non expressément alloués aux deux autres nouvelles sociétés, à charge pour elle de supporter tous les passifs non expressément alloués.

Bilan d'ouverture (USD) des Nouvelles Sociétés

	ROUF S.A.	SOUF S.A.	TOUF S.A.
Actifs			
Actifs immobilisés	318.707,57	178.462,98	485.295,74
Actifs circulants			1.095,28
Total	318.707,57	178.462,98	486.391,02
Passifs			
Capital	35.000,00	35.000,00	35.000,00
Réserve légale	3.500,00	3.500,00	1.000,00
Résultats reportés	252.540,28	130.703,00	271.019,66
Dettes			
Envers les sociétés du groupe	21.343,77	6.098,22	21.343,77
Avances actionnaires	6.323,52	3.161,76	115.046,85
Autres dettes			42.980,74
Total	318.707,57	178.462,98	486.391,02

Le conseil d'administration a préparé les statuts des Nouvelles Sociétés comme suit:

1) Projet de statuts de ROUF S.A.:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ROUF S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes valeurs et droits quelconques via la prise de participation, l'apport, l'achat ou l'option, la négociation ou tout autre moyen; l'acquisition, le contrôle et le développement de brevets et de licences; l'octroi aux entreprises auxquelles la compagnie a un intérêt ou aux entreprises tierces, de toute aide, prêts, avances ou garanties; l'exécution de toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, sans tirer profit de la Loi juillet du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. En général, la société peut exécuter toutes opérations commerciales, mobilières et financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social partout dans le monde.

3.2. Elle pourra agir en tant qu'agent ou représentant pour toute personne, sociétés, associations et autres organismes et ainsi développer et étendre les intérêts commerciaux de toute personne, sociétés, associations et autres organismes.

3.3. Elle pourra ouvrir un compte en banque en tout lieu dans le monde, en disposer et faire toutes opérations.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à USD 35.000,- (trente-cinq mille US Dollars), représenté par 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

2) Projet de statuts de SOUF S.A.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination SOUF S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes valeurs et droits quelconques via la prise de participation, l'apport, l'achat ou l'option, la négociation ou tout autre moyen; l'acquisition, le contrôle et le développement de brevets et de licences; l'octroi aux entreprises auxquelles la compagnie a un intérêt ou aux entreprises tierces, de toute aide, prêts, avances ou garanties; l'exécution de toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, sans tirer profit de la Loi juillet du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. En général, la société peut exécuter toutes opérations commerciales, mobilières et financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social partout dans le monde.

3.2. Elle pourra agir en tant qu'agent ou représentant pour toute personne, sociétés, associations et autres organismes et ainsi développer et étendre les intérêts commerciaux de toute personne, sociétés, associations et autres organismes.

3.3. Elle pourra ouvrir un compte en banque en tout lieu dans le monde, en disposer et faire toutes opérations.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à USD 35.000,- (trente-cinq mille US Dollars), représenté par 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

3) Projet de statuts de TOUF S.A.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination TOUF S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes valeurs et droits quelconques via la prise de participation, l'apport, l'achat ou l'option, la négociation ou tout autre moyen; l'acquisition, le contrôle et le développement de brevets et de licences; l'octroi aux entreprises auxquelles la compagnie a un intérêt ou aux entreprises tierces, de toute aide, prêts, avances ou garanties; l'exécution de toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, sans tirer profit de la Loi juillet du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. En général, la société peut exécuter toutes opérations commerciales, mobilières et financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social partout dans le monde.

3.2. Elle pourra agir en tant qu'agent ou représentant pour toute personne, sociétés, associations et autres organismes et ainsi développer et étendre les intérêts commerciaux de toute personne, sociétés, associations et autres organismes.

3.3. Elle pourra ouvrir un compte en banque en tout lieu dans le monde, en disposer et faire toutes opérations.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à USD 35.000,- (trente-cinq mille US Dollars), représenté par 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. E sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second lundi du mois de juin à 17.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03750. – Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083489.2//446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

RPE AWL-TECHNIEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 92.311.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPE-AWL TECHNIEK, S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-Délégué

(065971.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

BNP PARIBAS EURO BOND FUND, Fonds Commun de Placement.

Le Fonds sera mis en liquidation le 29 octobre 2004 en raison des difficultés à diversifier les investissements et atteindre les objectifs initiaux d'investissement à cause de la petite taille du Fonds. La dernière valeur nette d'inventaire par action sera calculée le 29 octobre 2004.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, la société de gestion du Fonds entreprendra la liquidation en conformité avec les lois et réglementations luxembourgeoises.

Il est prévu que le résultat de la liquidation soit payé aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par chacun d'eux, et ce dès que raisonnablement réalisable.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083587.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

BNP PARIBAS EURO BOND FUND, Fonds Commun de Placement.

The Fund will be put into liquidation on October 29th, 2004, because of the difficulties in diversifying the investments and reaching the initial investment targets by reason of the small size of the Fund. The last net asset value per share will be calculated on October 29th, 2004.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, the management company of the Fund will proceed to the liquidation in accordance with Luxembourg laws and regulations.

It is intended to pay the liquidation proceeds to the shareholders in proportion to the number of shares held by each of them as soon as reasonably practicable.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

The Board of Directors

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083587.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.737.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 11 août 2004.

Signature.

(066109.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.737.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2004

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A. J. van der Linden, domicilié, avenue de Tervuren 157, 1150 Woluwé St Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E. S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066139.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ING (L) SELECTIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 octobre 2003 à Luxembourg

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Elmar Baert et de Monsieur Eric Orlans en tant qu'administrateurs en date du 31 juillet 2003.

Approbation de la cooptation de Monsieur Bruno Colmant et Monsieur Jean Sonnevile en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Nomination de Monsieur Alexandre Deveen.

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants Monsieur Eugène Muller et Monsieur Odilon De Groot.

Réviser d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7 parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065675.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ING (L) PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.730.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 31 mars 2003 à Luxembourg

Affectation du résultat

L'Assemblée décide de mettre en paiement à partir du 25 avril 2003, pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2002, un dividende d'un montant de EUR 57,- contre remise du coupon n° 10 pour les actions de distribution du compartiment ING (L) Portfolio euro bonds.

Conseil d'Administration

Reconduction des mandats des administrateurs sortants, MM. Odilon de Groot, Elmar Baert, Eugène Muller et Eric Orlans.

A l'exception du mandat du Président du Conseil d'Administration qui est rémunéré, le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

Réviser d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

ING (L) PORTFOLIO

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065698.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

PRIMAVERA FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.444.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066104.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.926.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

U.P. S.A.

A. De Bernardi

Administrateur

(065792.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.926.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

tenu au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2004

Monsieur De Bernardi Angelo et Monsieur Casartelli Gabriele sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Vergani Alberto est renommé président du conseil d'administration de la société pour une nouvelle période de trois ans. La démission de Monsieur Gnocchi Gabrio, administrateur, est acceptée. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est renommée réviseur externe pour la période d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

U.P. S.A.

A. De Bernardi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065793.3/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

DAMIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.242.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signatures.

(065965.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

DAMIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.242.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 24 novembre 2003

Le mandat de Monsieur Marc Boland est renouvelé pour une période d'un an et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065964.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

APAX SERVICES II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.039.

Il résulte des résolutions de l'associé unique ainsi que du contrat de cession d'actions du 30 juillet 2004 que l'actionnaire unique de la société est depuis le 30 juillet 2004 la société APAX WW NOMINEES LIMITED - A/C AE5, ayant son siège social au 15 Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom, enregistrée au registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4693597.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065953.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

APAX KNOWLEDGE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.374.

Il résulte des résolutions de l'associé unique ainsi que du contrat de cession d'actions du 30 juillet 2004 que l'actionnaire unique de la société est depuis le 30 juillet 2004 la société APAX WW NOMINEES LIMITED - A/C AE5, ayant son siège social au 15 Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom, enregistrée au registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4693597.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065954.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

CADS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.980.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

(065990.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

CADS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.980.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 28 juillet 2004

Les comptes sociaux au 31 décembre 2003 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2003.

Pour publication

CADS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065988.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

GARIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 101.694.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2004, tenue au siège de la société

Lors de l'assemblée du 15 juillet 2004, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Daniel Fleming en tant qu'administrateur de la société.

Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Daniel Fleming,

- de nommer Monsieur Alain Esseiva, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 1, place de Saint-Gervais, CH-Genève, administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Fleming, dont il terminera le mandat.

Certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065966.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ELATHON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.276.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2003

1. Les mandats d'Administrateur de Monsieur Giampaolo Henauer, Entrepreneur, demeurant à CH-6864 Arzo (Suisse), de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler et de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant au 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Peter Bucheli, Consultant, demeurant à CH-Hünenberg (Suisse), est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour ELATHON INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066056.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FORTIS JAPAN FONDS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

In the year two thousand four, on the nineteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FORTIS JAPAN FONDS S.A., a limited company (société anonyme) organised as a Luxembourg investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe, or SICAF), having its registered office at L-1118 Luxembourg 14, rue Aldringen, trade register Luxembourg section B number 56.153, incorporated on September 19, 1969 in Curaçao, Netherlands Antilles, transferred at Luxembourg by deed enacted on September 12, 1996, published in the Mémorial C, number 559 of October 30, 1996.

The meeting is opened at 5 p.m. under the presidency of Miss Aurore Alexandre, employee residing in Creutzwald (France).

The chairman appoints as secretary Mr Rafael Aguilera, employee residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr Didier Lambert, employee residing in Vance (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

L- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Approval of the merger/absorption of FORTIS JAPAN FONDS S.A. into the sub-fund Equity Japan of FORTIS L FUND, after hearing:

- The report by the Board of Managing Directors clarifying and explaining the Merger Proposal published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and filed with the Clerk of the District Court of and in Luxembourg, and

- The independent auditor's report, drawn up by PricewaterhouseCoopers, Luxembourg in accordance with article 266 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended

1. Approve the Merger Proposal, specifying in particular the allocation to FORTIS JAPAN FONDS S.A. shareholders of Classic Distribution shares issued by the sub fund FORTIS L FUND Equity Japan in exchange for the contribution by the Company of all its assets and liabilities, with effect on 21 May 2004. New shares shall be issued on the basis of a merger parity corresponding to the net asset values of the absorbed Company and the absorbing sub fund at the time of the merger.

Any fractions of shares that may result from application of the merger parity shall be handled as follows:

- Registered shareholders shall receive fractions of shares, up to three decimal points;

- Bearer shareholders shall receive a whole number of shares, and the cash balance shall be paid to the shareholder:

A document giving details of the outcome of the merger, the final merger parity and the terms of the exchange will be published later.

2. Resolve to dissolve the Company and cancel all shares issued

3. Discharge given to the Board of Managing Directors as well as to the Board of Supervisory Directors until the date of the merger.

II.- The Merger Project has been drawn pursuant to a deed of the undersigned notary on March 3, 2004, in compliance with Article 271 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

III. - The Merger Project has been published, in compliance with Article 262 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, in the Mémorial of March 19, 2004.

IV. - In compliance with Article 70 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, convening notices setting forth the agenda of the Meeting have been published in:

1) the «Luxemburger Wort» and the «Letzebuenger Journal» on April 15, 2004 and on April 30, 2004;

2) the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 400 of April 15, 2004, and number 456 of April 30, 2004.

The editions justifying these publications have been deposited with the board of the Meeting.

Convening notice reproducing the agenda and indicating the date and the results of the previous meeting have been sent to the nominative shareholders by registered mail on the 30th of April 2004.

V. - The names of the shareholders present at the Meeting or represented by proxy, the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary, will remain attached to the present deed and registered therewith.

The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

VI. - As appears from the said attendance list 1 share is represented at the present Extraordinary General Meeting.

VII.- The Chairman informs the meeting that a first Extraordinary General Meeting had been convened with the same agenda for the 14th April 2004, and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

VIII.- The present Meeting is consequently duly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

IX. - The Meeting acknowledges the deposit at the registered office of FORTIS JAPAN FONDS S.A. of the documents provided for by article 267 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, one month before this Meeting.

A certificate issued by the directors stating that the documents provided for by article 267 of the law of August 10th, 1915 have been deposited at the registered office of the Company, will remain attached to the present deed.

After deliberation, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting reviews the Merger Project published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 317 of March 19, 2004, as well as the Report of the Board of Directors thereon, established in compliance with Article 265 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the reports of the Auditor, made by PricewaterhouseCoopers, in compliance with Article 266 of the same Law, designed by order of the Vice-President at the «Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg» dated March 12, 2004, one report being on the Merger Project's content and one specific report being on the exchange ratio. Then the Meeting approves the merger. The exchange ratio which has been determined by dividing the net asset value per share calculated on May 19, 2004 in FORTIS JAPAN FONDS S.A. by the net asset value in the FORTIS L FUND Equity Japan calculated on May 19, 2004 is the following:

Absorbed	Category of shares	Exchange rate absorbed/ absorbent	Absorbent	Category of shares
FORTIS JAPAN FONDS S.A.	DIS	1 / 0,3483215	FORTIS L FUND Equity Japan	DIS

These Reports of the Auditor and a copy of the Board of Directors' report will remain annexed to the present deed.

Second resolution: The Meeting resolves that, by the contribution of all the assets and liabilities of the funds FORTIS JAPAN FONDS S.A. into the sub-fund FORTIS L FUND Equity Japan with effect on May 21, 2004, FORTIS JAPAN FONDS S.A. will cease to exist as of such date, being the effective date of the merger, in compliance with Article 274 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The approval of the merger by the extraordinary general meeting of shareholders of the absorbing company, FORTIS L FUND, is not necessary to the extent that the conditions provided for by Article 264 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been complied with; notwithstanding this fact, shareholders of FORTIS L FUND, representing at least 5 percent of the share capital, may nevertheless convene an extraordinary general meeting

of shareholders to approve the merger as provided for by that Article 264 until the day after the extraordinary general meeting of the absorbed company approving the merger.

At the date of the present meeting, it is noted that the shareholders have not used this right.

Third resolution

The meeting decides to give full and entire discharge to the Directors as well as to the Board of Supervisory Directors with respect to their performance of duties until the date of the Statutory Merger.

Declaration

The undersigned notary attests, according to articles 277 and 271 (2) of Luxembourg Company Act, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the before said company and of the merger proposal.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FORTIS JAPAN FONDS S.A. une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital fixe de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.153, constituée le 19 septembre 1969 à Curaçao, Antilles Néerlandaises, transférée à Luxembourg, par acte reçu le 12 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 559 du 30 octobre 1996.

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Mademoiselle Aurore Alexandre, employée privée demeurant à Creutzwald (France),

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rafael Aguilera, employée privée demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Lambert, employé privé demeurant à Vance (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Approbation de la fusion/absorption de FORTIS JAPAN FONDS S.A. par le compartiment Equity Japan of FORTIS L FUND, après avoir pris connaissance des documents suivants:

- Le rapport établi par le Conseil d'Administration clarifiant et expliquant le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, et

- Le rapport établi par l'expert réviseur d'entreprises indépendant, rédigé par PricewaterhouseCoopers, Luxembourg conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, tel que modifié.

1. Approuver le Projet de Fusion, et plus spécifiquement l'attribution aux actionnaires de FORTIS JAPAN FONDS S.A. d'actions Classic Distribution émises par le compartiment FORTIS L FUND Equity Japan en échange de l'apport par la Société de l'intégralité de ses actifs et de ses passifs, avec effet au 21 mai 2004. De nouvelles actions seront émises sur la base d'un rapport d'échange établi proportionnellement à la valeur nette de la Société absorbée et du compartiment absorbant au moment de la Fusion.

Toutes fractions d'actions qui pourraient résulter de l'application du taux d'échange seront traitées comme suit.

- Les détenteurs d'actions nominatives recevront des fractions d'actions jusqu'à trois décimales;

- Les détenteurs d'actions au porteur recevront un nombre entier d'actions et la différence sera payée en numéraire à l'actionnaire.

Un document donnant les détails des conséquences de la fusion, le taux d'échange final et les termes de l'échange feront l'objet d'une publication ultérieure.

2. Décider de dissoudre la Société et de supprimer toutes les actions émises

3. Donner décharge au Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance jusqu'à la date de la fusion.

II.- Le projet de Fusion a été établi en vertu d'un acte du notaire soussigné du 3 mars 2004, conformément à l'Article 271 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III.- Le Projet de Fusion a été publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 317 du 19 mars 2004, conformément à l'Article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

IV.- Conformément à l'Article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les convocations établissant l'ordre du jour de l'Assemblée ont été publiées dans:

1) le «Luxemburger Wort» et le «Letzebuurger Journal» les 15 et 30 avril 2004

2) le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 400 le 15 avril 2004, et le numéro 456 le 30 avril 2004. Les éditions justifiant ces publications ont été déposées auprès du bureau de l'Assemblée.

Des avis reproduisant l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée, ont été envoyés par lettres missives à tous les actionnaires nominatifs le 30 avril 2004.

V. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations précitées, signées ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire, resteront annexées de la même façon au présent acte.

VI. Il appert de ladite liste de présence qu'une (1) action est représentée à la présente assemblée.

VII. Le Président informe l'assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée, pour le 14 avril 2004 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

VIII. La présente Assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

IX. L'Assemblée prend acte du dépôt au siège social de FORTIS JAPAN FONDS S.A. des documents prévus à l'Article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un mois avant la présente Assemblée.

Une attestation émise par les administrateurs certifiant que les documents prévus par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au siège social de la Société, restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée examine le Projet de Fusion publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 317 du 19 mars 2004, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration y relatif, établi conformément à l'Article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les rapports du réviseur d'entreprises agréé effectués par PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, conformément à l'Article 266 de la même loi, désigné par ordonnance de la Première Vice-Présidente au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg en date du 12 mars 2004, un rapport portant sur le contenu du projet de fusion et un rapport portant sur les rapports d'échange. L'Assemblée approuve ensuite la fusion. Le ratio d'échange qui a été déterminé en divisant la valeur nette d'inventaire par action de FORTIS JAPAN FONDS S.A. telle que calculée le 19 mai 2004 par la valeur nette d'inventaire du compartiment FORTIS L FUND Equity Japan est le suivant:

Absorbé	Catégorie d'actions	Rapport d'échange absorbé/absorbant	Absorbant	Catégorie d'actions
FORTIS JAPAN FONDS S.A.	DIS	1 / 0,3483215	FORTIS L FUND Equity Japan	DIS

Les rapports du réviseur d'entreprises agréé et une copie du rapport du Conseil d'Administration resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée déclare que, par l'apport de tous les actifs et passifs de FORTIS JAPAN FONDS S.A. au compartiment FORTIS L FUND Equity Japan, avec effet au 21 mai 2004, FORTIS JAPAN FONDS S.A. cessera d'exister à cette date, étant la date effective de la fusion, conformément à l'Article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, FORTIS L FUND, n'est pas nécessaire dans la mesure où les conditions prévues par l'Article 264 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies; néanmoins, les actionnaires de FORTIS L FUND, représentant au moins cinq pour cent du capital social, pouvaient, conformément à l'Article 264 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin d'approuver la fusion jusqu'au lendemain de la tenu de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée ayant approuvé la fusion.

A la date de la présente Assemblée, il est constaté que les actionnaires n'ont pas fait usage de ce droit.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge entière et définitive aux Administrateurs ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Alexandre, R. Aguilera, D. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

J. Elvinger.

(063492.3/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

YARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 53.969.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02382, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(066084.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

INNOCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 52.694.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02436, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOCLEAN S.A.

Signature

(066091.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

INNOCLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 52.694.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Leudelange le 14 juin 2004

L'Assemblée renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué
- Monsieur Jean-Michel Bianchi
- Monsieur Damien Aps

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'assemblée générale renouvelle à la fonction de réviseur d'entreprises de la société: DELOITTE S.A. avec siège à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOCLEAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066093.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

QUADRANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.001.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 août 2004

1. Le Conseil prend acte et accepte la démission de M. Ceccato de sa fonction d'administrateur-délégué (lettre du 23 juillet 2004) et révoque tous les pouvoirs accordés précédemment.

2. Le Conseil donne pouvoir de signature individuel sur les comptes bancaires de la société à l'administrateur Mr. Leonelli.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066092.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

50036

LUXURY & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.452.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066105.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.069.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066107.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 11 août 2004.

Signature.

(066111.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.736.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2004

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A.J. van der Linden, domicilié, avenue de Tervuren 157, 1150 Woluwé St Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E.S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066140.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

E.D.I. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 97.037.

En date du 3 août 2004, la société ALTER DOMUS, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 65.509 ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a décidé de dénoncer le siège social de la société E.D.I. HOLDINGS, S.à r.l., qui n'est donc plus situé au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066276.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 76.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 11 août 2004.

Signature.

(066112.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 13.262.600,-.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 76.503.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2004

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A. J. van der Linden, domicilié, avenue de Tervuren 157, 1150 Woluwé St Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E. S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066128.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FOOD INGREDIENTS TECHNOLOGIES, S.à r.l. (F.I.T., S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 65.402.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066108.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 779.928.500,- SEK.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.514.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 31 mai 2004

1. Monsieur Steve Coe, administrateur de sociétés, demeurant à Camellias, route de Farras, Guernsey GY8 0EA, est nommé en tant que Gérant supplémentaire de Catégorie B, avec effet au 1^{er} juin 2004. La durée du mandat de Monsieur Steve Coe ainsi que la durée des mandats de tous les gérants de catégorie A et B, est illimitée.

2. Le conseil de gérance est par conséquent le suivant:

- Gérants catégorie A: Jean-Robert Bartolini, Sandro Capuzzo, Marc Limpens,

- Gérants de catégorie B: Anwar Al Yahya, Ali Al Ghanam, Steve Coe.

3. Conformément à l'article 12, alinéa 6 des Statuts, «La société est engagée, en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B».

Certifié sincère et conforme

Pour TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066509.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG NIPPON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 78.772.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 11 août 2004.

Signature.

(066113.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG NIPPON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 78.772.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2004

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A. J. van der Linden, domicilié, avenue de Tervuren 157, 1150 Woluwé St Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E. S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066134.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

STRATUM INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 97.162.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1334 du 15 décembre 2003.

Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2004

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société STRATUM INDUSTRIE S.A., tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2004, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de l'année 2003:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs COSTALIN Ltd, SIB HOLDING S.A. et VAL INVEST S.A., ainsi qu'au commissaire aux comptes (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2003.

3. La perte de l'exercice de EUR 5.765,35 est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATUM INDUSTRIE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066297.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

STRATUM INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 97.162.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AT02531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066295.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ExxonMobil ASIA FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 76.554.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 11 août 2004.

Signature.

(066122.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ExxonMobil ASIA FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 6.500.000,-.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 76.554.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2004

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A.J. van der Linden, domicilié, avenue de Tervuren 157, 1150 Woluwé St Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E.S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066142.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SUNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 7.939.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

FIDUPAR

Signatures

(066470.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SUNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 7.939.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 3 juin 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

SUNA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066474.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG UK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 73.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 11 août 2004.

Signature.

(066124.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG UK, Société à responsabilité limitée.

GBP 10.200,-.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 73.859.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2004

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A. J. van der Linden, domicilié, avenue de Tervuren 157, 1150 Woluwé St Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E. S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066133.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

FIDUPAR

Signatures

(066471.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 5.391.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 11 mars 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

Résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

PARMERIA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066475.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ICHOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.290.

Suite à la démission de M. Richard Thorby, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Alan Grieve, Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse,
M. Kurt Nauer, 35 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
M. Yves Prussen, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066232.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ICHOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.290.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066254.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VESTCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 102.266.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre de commerce de Tortola sous le numéro 445031.

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au registre de commerce de Tortola sous le numéro 445030, toutes les deux ici représentées par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 29 juillet 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VESTCAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent vingt (1.620,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre de commerce de Tortola sous le numéro 445031,

b) Monsieur Francis N. Hoogewerf, administrateur de sociétés, né à Minehead, Royaume-Uni, le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et

c) Monsieur Philippe Pedrini, administrateur de sociétés, né le 15 novembre 1958 à Longwy, France, demeurant au 27, avenue de la Gare, L-8229 Mamer.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle, Belgique, le 15 mai 1941, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

5) Le siège de la Société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Pairon, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 79, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

A. Schwachtgen.

(067084.3/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.220.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01896, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signature / C. Speecke

(066343.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ICHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.553.

—
Suite à la démission de M. Richard Thorby, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Alan Grieve, Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse

M. Kurt Nauer, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066235.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ICHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.553.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066257.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

RICHEMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.413.

—
Suite à la démission de M. Richard Thorby et M. Louis Blank, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Alan Grieve, Rigistrasse 2, CH-6300 Zug

M. Kurt Nauer, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

M. Yves Prussen, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

M. John McNulty, Knightsbridge 27, London SW1X 7YB, United Kingdom

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066242.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

COFINGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 47.525.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2004

Monsieur Innocenti Federico, expert-comptable, né à Moncalieri (Italie), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

COFINGEST S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066265.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

JRG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.292.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066247.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

RICHEMONT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.202.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066249.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

RICHEMONT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.429.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066252.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.586.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066255.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SES GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 81.267.

CORRECTION*Affectation du résultat / Exercice 2003*

L'Affectation des résultats est la suivante:

- Dividende	129.791.818,- EUR
- Réserve libre	- 1.184.861,- EUR
- Réserve légale	6.768.787,- EUR
- Report à nouveau	0,- EUR
Total	<u>135.375.744,- EUR</u>

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 4 août 2004.

R. Steichen

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066438.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

INDIGO INVESTMENTS LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 102.267.

STATUTES

In the year two thousand and four, on July thirtieth.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

AIM SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing at 14, rue Erasme, L-1466 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 July 2004,

said proxy after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of INDIGO INVESTMENTS LUXEMBOURG II.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the member(s) of the board of management prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of management is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 23. When it results from an interim accounts established by the manager(s) during or the end of the accounting year, as audited by the statutory auditor(s), if any, that the Company, since the closure of the previous fiscal year, and after deduction of necessary provisions, amortizations, losses carried forward, and the amounts necessary to fund the various reserve accounts as required by Law or by these by-laws, but increased by carried-forward profits and distributable reserves, has realized a profit, said profit may be distributed to the shareholder(s) by decision of the managers,

in the form of interim dividends prior to the approval of the annual accounts for the current fiscal year by the shareholders' meeting / sole shareholder, subject to applicable legal restrictions, if any.

The manager(s) shall determine the modalities of payment of dividends in cash.

The shareholders' meeting or the sole shareholder may opt, under all applicable legal requirements, for the payment of any portion of the dividends or interim-dividends in shares rather than in cash or give the option to each shareholder between the two mode of payments.

No re-payment of dividends may be requested from a shareholder unless that distribution has been carried-out in violation of applicable legal requirements and provided that the Company succeeds in establishing that the beneficiary(ies) knew or should have known this fact, based on all applicable circumstances.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares are subscribed by AIM SERVICES, S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2004.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred and fifty (1,850.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, AIM SERVICES, S.à r.l., aforementioned, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period of time:

Mr Alain Peigneux, general manager, born in Huy, Belgium, on 27 February 1968 with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

AIM SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Florence Bal, maître en droit, demeurant 14, rue Erasme, L-1466 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 30 juillet 2004.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de INDIGO INVESTMENTS LUXEMBOURG II.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers ou les ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) membre(s) du conseil de gérance dresse(ent) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles. La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 23. Lorsqu'un bilan intermédiaire établi par le ou les gérants au cours ou à la fin de l'exercice, certifié par un commissaire aux comptes le cas échéant, fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter aux différents comptes de réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué aux associés sur décision du ou des gérants, des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice par l'associé unique / l'assemblée générale des associés dans les limites légales, le cas échéant.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par décision du ou des gérants.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, en conformité avec toutes les dispositions légales applicables, peut opter pour un paiement ou accorder une option entre le paiement, de tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en parts sociales.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée d'un associé sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et pour autant que la Société établisse que le ou les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par AIM SERVICES, S.à r.l., susmentionnée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille huit cent cinquante (1.850,-) euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, AIM SERVICES, S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Alain Peigneux, directeur général, né à Huy, Belgique, le 27 février 1968, ayant son adresse professionnelle aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 79, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

A. Schwachtgen.

(067087.3/230/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 58.514.

Following the annual general meeting held on 22 July, 20004, the board of directors is comprised as follows:

Board of Directors:

- Karim Habra
- Michael Wunderbaldinger
- Otakar Langer
- Walid Mnif

The Company is bound by the sole signature of any one director.

On behalf of SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A.

M. Wunderbaldinger

Director

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 22 juillet 2004, que le conseil d'administration se compose comme suit:

Conseil d'administration

- Karim Habra
- Michael Wunderbaldinger
- Otakar Langer
- Walid Mnif

La Société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02483. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066279.3/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

50052

R&R HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.822.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066256.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

NEW RIH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.420.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066258.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

RICHEMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.413.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066259.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

TROICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.825.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(066465.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

TROICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.825.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 juin 2004 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066466.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

TOVALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.266.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOVALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066292.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

TOVALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.266.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOVALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(066280.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SOMERVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.132.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour SOMERVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

P. Bun

Administrateur

(066341.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

COGEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 56.196.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 1999 à 16h30

Sont présents:

Gianni Gianfranceschi, administrateur,

Celine Marie Gianfranceschi, administrateur,

Michel Rosati, administrateur absent, est représenté par M. Gianni Gianfranceschi, administrateur.

Ordre du jour:

Libération totale du capital social.

Résolution unique

Le conseil décide de faire procéder à la libération entière du capital social et constate que ce dernier a été versé ce jour par les actionnaires au prorata de leur participation pour un montant de 605.000 LUF.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.45 heures.

G. Gianfranceschi / C. M. Gianfranceschi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02744. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066541.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

FAUCHE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.700.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guernsey, le 10 août 2004.

COWLEY ENTERPRISES LTD

Le Liquidateur

COSIGN SERVICES LIMITED / SPREAD SERVICES LIMITED

Director / Director

Signature / Signature

(066346.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FERCO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.291.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour FERCO FINANCE, S.à r.l.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(066411.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FERCO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.291.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour FERCO FINANCE, S.à r.l.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(066408.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FERCO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.291.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01695, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour FERCO FINANCE, S.à r.l.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(066362.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FERCO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.291.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01698, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour FERCO FINANCE, S.à r.l.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(066358.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 35.860.

Avec effet au 11 mars 2004, Monsieur Bastiaan Schreuders, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066424.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SES GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 81.267.

Correction des comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrée à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03075, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 4 août 2004.

R. Steichen

Le Président du Conseil d'Administration

(066439.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FAUCHE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.700.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation FAUCHE S.A., qui a eu lieu en date du 29 juin 2004 a donné décharge au Liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., au 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pendant cinq ans.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour FAUCHE S.A. liquidée

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

A. Galassi / S. Hansen

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066444.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ST JUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 101.568.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HB COMMERCIAL DEVELOPMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, Registration number 00979108, having its registered office at 1 Grosvenor Place, London SW1X 7JH, United Kingdom,

here represented by Mrs Frédérique Duculot, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on July 19, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole Partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ST JUDE, S.à r.l., R.C. B Number B 101.568, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 1, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at two billion one hundred and eighty-nine thousand eight hundred and sixty Pounds Sterling (£ 2,000,189,860.-) represented by one hundred million nine thousand four hundred and ninety-three (100,009,493) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (£ 20.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the financial year end of the Company from June 30 to December 31.
2. Subsequent amendment of Article 10 and of the first paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation of the Company.
3. Miscellaneous.

The sole Partner then passed the following resolutions:

First resolution

The Company's financial year end is changed from June 30 to December 31, so that the financial year which began exceptionally on July 3, 2004 shall end on December 31, 2004, and that the following financial year will begin on January 1, 2005 and will end on December 31, 2005.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 10 and the first paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation of the Company are amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 10.** The corporate year starts on the first of January and finishes on December 31 of each year.»

«**Art. 11, first paragraph.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holders of the appearing party, this persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HB COMMERCIAL DEVELOPMENTS LIMITED, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, inscrite sous le numéro 00979108, avec siège social au 1 Grosvenor Place, London SW1X 7JH, United Kingdom,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Duculot, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 juillet 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ST JUDE, S.à r.l., R.C. B Numéro B 101.568, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à deux milliards cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante Livres Sterling (£ 2.000.189.860,-) représenté par cent millions neuf mille quatre cent quatre-vingt-treize (100.009.493) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (£ 20,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la fin de l'année sociale de la Société du 30 juin au 31 décembre.
2. Modification subséquente de l'article 10 et du 1^{er} alinéa de l'article 11 des statuts de la Société.
3. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La fin de l'année sociale de la Société est changée du 30 juin au 31 décembre, de sorte que l'année sociale qui a commencé exceptionnellement le 3 juillet 2004 se terminera le 31 décembre 2004, et que l'année sociale suivante commencera le 1^{er} janvier 2005 et se terminera le 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 10 et le 1^{er} alinéa de l'article 11 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

«**Art. 11, alinéa 1^{er}.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Duculot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004

A. Schwachtgen.

(066222.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ST JUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 101.568.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 986 du 29 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066224.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 30.252.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 mai 2004 à 9.30 heures

à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs G. Rappaz, A. de Bernardi et J.-M. Heitz ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Roland Klein.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066473.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

INFOTIME ANALYSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 69, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 54.643.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066443.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EURO ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 68.804.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066446.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ZEBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.760.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

FIDUPAR

Signature

(066468.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ZEBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.760.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 4 mars 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs J.-M. Heitz et A. De Bernardi et Madame Ries-Bonani et du Commissaire aux Comptes, Monsieur A. Schaus pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066469.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.960.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 14 mai 2004

Il résulte du procès-verbal que l'associé unique décide de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Michael Dutton, Directeur, demeurant à 112, avenue Kléber, F-75784 Paris, France;
- Monsieur Alberto Ferrero, Comptable, demeurant à 22, via Bezzacca, Turin, Italie;
- Monsieur Christopher Finn, Gérant, demeurant à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;

en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance de la Société.

La durée de leur mandat est fixée à une période de six (6) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066452.3/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.960.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1095 du 22 octobre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée

Signature

(066318.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.960.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 1^{er} juin 2004

L'assemblée:

- Approuve les rapports du conseil de gérance ainsi que du conseil de surveillance relatifs aux comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2003;
- Approuve les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2003;
- Donne décharge aux gérants ainsi qu'aux commissaires de la Société pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066317.2/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 73.663.

Mitteilung an die Anteilhaber des BERENBERG GLOBAL OPPORTUNITY - EURO RENDITE FUND

Die Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, den Teilfonds BERENBERG GLOBAL OPPORTUNITY - EURO RENDITE FUND gemäß Artikel 24, Nummer 3 des Verwaltungsreglements zu liquidieren.

Die Liquidation wird am 27. Oktober 2004 durchgeführt. Dies geschieht, indem die Vermögensgegenstände realisiert, die Verbindlichkeiten erfüllt und die Reinerlöse aus der Realisation an die Anteilhaber im Verhältnis ihrer Anteilsbeteiligung an diesem Teilfonds verteilt werden. Ab sofort wird kein Anteilskauf, Umtausch und Rücknahme von Anteilen dieses Teilfonds mehr erfolgen. Existierende Spar- und Entnahmepläne werden gelöscht.

Die Anteilhaber des Teilfonds bekommen mit Liquidationsabschluss den Liquidationserlös ausgezahlt. Die Anteilhaber werden gebeten, ihre Kontoverbindung zwecks Rückzahlung des Liquidationserlöses an die Verwaltungsgesellschaft mitzuteilen.

Luxembourg, im Oktober 2004.

BERENBERG LUX INVEST S.A.

(04438/755/17)

50060

CUSTOMER: VIEW S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.239.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 4 November 2004 at 15.00.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement as at 30 June 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 30 June 2004.
4. Despite a loss of more than 50% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

I (04328/1023/17)

The Board of Directors.

HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 56.562.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

I (04434/817/18)

Le Conseil d'Administration.

MEDIATECHNIQUES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.448.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 novembre 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

I (04405/000/15)

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 7.466.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A. sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 novembre 2004 à 16.00 heures au siège social de la société, Cimenterie, L-4222 Esch-sur-Alzette, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Autorisation conférée pour six mois d'acquérir mille six cent dix-sept (1.617) actions propres entièrement libérées, fixation des modalités des acquisitions envisagées et des contre-valeurs minimales et maximales;
2. Affectation et intégration au capital social de bénéfices reportés à concurrence d'un montant d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 1.578.596,25), sans création d'action nouvelles, en vue de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) à vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 26.578.596,25)
3. Réduction du capital social à concurrence d'un montant d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 1.578.596,25), par retrait et annulation de mille six cent dix-sept (1.617) actions propres, rachetées en vertu de l'article 5§3 des statuts et d'une autorisation conférée préalablement par l'assemblée des actionnaires, en vue de ramener le capital social de son montant actuel de vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 26.578.596,25) à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-), représenté par cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (139.983) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}.

«Le capital social est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) représenté par cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (139.983) actions sans désignation de valeur nominale»

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'Assemblée auront à se conformer à l'article 13 des statuts et devront déposer leurs actions cinq jours avant la date de l'Assemblée au siège social à Esch-sur-Alzette ou auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Les procurations devront être déposées au siège social trois jours avant la date de l'Assemblée.

Le quorum de présence requis par la loi pour les points à l'ordre du jour est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions sur les points à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif des deux tiers des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2004.

I (04435/000/37)

SECURITY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 95.952.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra au siège social, le 9 novembre 2004 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des sept administrateurs et nomination de trois nouveaux administrateurs en leur remplacement;
2. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes sortants;
4. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, au siège social de la Société, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (04436/693/17)

Le Conseil d'Administration.

VERUS GLOBAL FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.154.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of VERUS GLOBAL FUND, Sicav (the «Company») to be held at the registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal on 10th November 2004 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Board of Directors' and Independent Auditor's report statement for the fiscal year ended on September 30th, 2004.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on September 30th, 2004.
3. Allocation of the results statements for the fiscal year ended on September 30th, 2004.

4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Independent Auditor for the fiscal year ended on September 30th, 2004.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on September 30th, 2005.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to attend and vote in person at the meeting should inform in writing of their intention. Such letter or fax is to be received by IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. no later than 8th November 2004 at the following address or fax number:

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.
4, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
To the attention of Mrs. Sophie Cocetta
Fax: (+352) 26 860 926

All shareholders are entitled to attend and vote in person and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxyholder need not be a member of the Company. A proxy form may be received from IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. (Mrs. Sophie Cocetta/Tel.: +352 26 200 304 23) upon simple request. To be valid, a proxy form must be received by IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. for the attention of Mrs. Sophie Cocetta at your earliest convenience but in any case no later than 9th November 2004. Therefore, if you are unable to attend the Meeting, please return a proxy form duly signed.

The Meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.

I (04437/755/37)

The Board of Directors.

PARFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.619.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 28 octobre 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04034/534/15)

Le Conseil d'Administration.

DWS INSTITUTIONAL, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 38.660.

Hiermit wird allen Anteilhabern der DWS INSTITUTIONAL, SICAV mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 3. November 2004 um 9.30 Uhr am Gesellschaftssitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Zur Teilnahme an der ausserordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 20. Oktober 2004 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, im Oktober 2004.

II (04302/755/22)

Der Verwaltungsrat.

50063

FIM SHORT TERM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.468.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le jeudi 28 octobre 2004 à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (04242/755/19)

Le Conseil d'Administration.

DESDAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 novembre 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 septembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04249/696/14)

Le Conseil d'Administration.

MALAY INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 31.324.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 octobre 2004 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04312/506/16)

Le Conseil d'Administration.

MANUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.954.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 28 octobre 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 juin 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

II (04294/550/16)

Le Conseil d'Administration.

ILAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.090.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 28 octobre 2004 à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2000, au 30 septembre 2001 et au 30 septembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

II (04351/000/22)

Le Conseil d'Administration.

CAREXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.698.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société.
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04369/755/14)

Le Conseil d'Administration.
